

# Travaux menés dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale de la politique de soutien à la parentalité

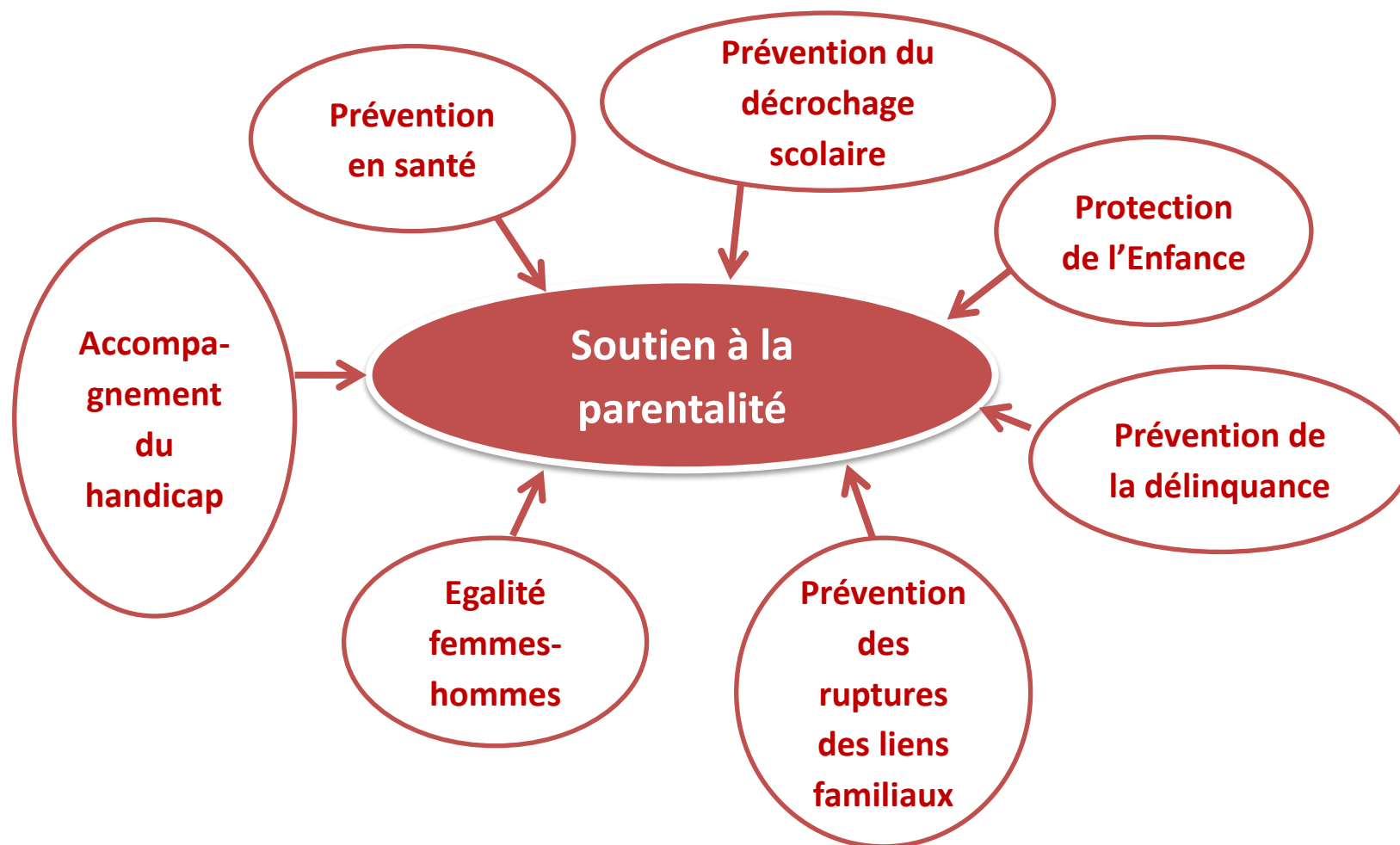
Séminaire « Accompagnement à la parentalité »  
Société Française de Santé Publique  
19 janvier 2018

L'importance de l'effet de l'éducation parentale sur le devenir de l'enfant fait l'objet d'un grand intérêt et devient **une question d'intérêt collectif** dès le début du XXe siècle (fondation de la première « école des parents » en 1929 ).

Tout au long du XXe siècle, le rôle des parents **pour prévenir différentes difficultés de l'enfant** (santé, décrochage scolaire, etc) a été interrogé.

Des actions ou des dispositifs très variés de prévention précoce ont vu le jour afin d'informer les parents et de les accompagner dans la façon dont ils exercent leur autorité ou responsabilité parentale et dont ils jouent leur rôle de premier éducateur.

Le soutien à la parentalité : une politique de prévention « généraliste », au croisement de politiques de prévention « sectorielles »



La conférence de la famille de 1998 reconnaît le soutien à la parentalité comme **composante à part entière de la politique familiale**, ce qui conduira à la création de différents dispositifs financés par l'Etat et la branche famille.

## L'évolution des politiques de soutien à la parentalité de 1998 à 2013

- 1999 : naissance des REAAP via la circulaire du 9 mars 1999
- 1999-2008 : orientations du soutien à la parentalité définies régulièrement par circulaires interministérielles
- 2003 : Création du Comité National du Parrainage
- 2010 : création du Comité National de Soutien à la Parentalité (CNSP)
- 2011 : avis du CNSP sur la définition de « soutien à la parentalité »
- 2013 : fin du CNSP

### Un tournant à partir de 2013

➤ Chantier de **Modernisation de l'Action Publique** sur la petite enfance et le soutien à la parentalité (avec le rapport d'évaluation de l'IGAS sur le soutien à la parentalité). Ce chantier entraîne deux décisions importantes :

→ **Concentration des crédits au sein de la branche famille** pour les dispositifs REAAP, CLAS, LAEP, EDR, médiation familiale et recentrage de l'Etat sur un rôle stratégique d'animation et de coordination

→ **La mise en place des schémas départementaux des services aux familles** (circulaire ministérielle du 22 janvier 2015) permet le rattachement des Comités Départementaux des Services aux familles (CDSP) à la démarche d'élaboration et de suivi des schémas.

### Les évolutions du soutien à la parentalité dans le cadre depuis 2013

- Le doublement des crédits consacrés au soutien à la parentalité sur la période 2013-2017 est prévu par la Convention d'Objectifs et de Gestion conclue entre l'Etat et la Cnaf

#### Sur la dernière année :

- Création du Haut Conseil des familles, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) par décret du 25 octobre 2016
- Publication de l'enquête nationale sur les besoins d'accompagnement des parents (Cnaf, 2017)
- Publication du **Rapport de Claude Martin sur le soutien à la parentalité** (Cnaf, 2017)
- 93 schémas départementaux signés (septembre 2017)

Plusieurs enjeux se sont présentés en 2017 et se prolongent en 2018 :

### **Une stratégie à proposer au nouveau gouvernement**

- Etablir un **état des lieux complet des objectifs, acteurs et modes d'intervention** de l'action publique interministérielle et partenariale progressivement mise en place depuis 1998
- Préparer conjointement **une stratégie partagée et cohérente** pour les années à venir

### **La COG Etat-Cnaf, un outil important pour déployer cette stratégie**

- Préparer la prochaine COG en réinterrogeant les dispositifs par une approche globale, partant des besoins et attentes des parents et permettant l'innovation

### **Les six axes autour desquels se sont organisées les séquences de travail :**

- Axe 1 : Développer le soutien à la parentalité par et avec les parents
- Axe 2 : Développer les possibilités de répit parental
- Axe 3 : Renforcer l'information des familles
- Axe 4 : Aider les parents à répondre aux besoins de l'enfant en fonction de son âge (travaux organisés en trois séquences et revu en fonction des propositions des participants au chantier)
- Axe 5 : Améliorer les relations familles-école
- Axe 6 : prévenir et accompagner les ruptures familiales



### Le calendrier de poursuite des travaux :

- L'ensemble des groupes de travail thématiques se sont tenus et une première version de la stratégie est en relecture par l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs y ayant contribué
- Les consultations vont se poursuivre, notamment par **la saisine d'instances représentatives** qui seront consultées (HCFEA, HCFHF, CNCPPH, CREFOM, etc) pour avis et contribution
- Une fois la stratégie adoptée, des **instances de suivi partenariales** se tiendront régulièrement pour s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action

Aucun document n'est encore validé à ce stade, mais les travaux ont permis de dégager quelques pistes de travail, dont plusieurs devront être mises en œuvre en lien avec des acteurs du champ sanitaire.

### ➤ *Accompagner les parents de jeunes enfants*

*Proposer à l'ensemble des parents de jeunes enfants un parcours complet et cohérent de services d'accompagnement, faisant appel à l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire, de la formulation du projet d'enfant à la scolarisation.*

- Renforcer l'accompagnement des familles dans la période périnatale, notamment l'accompagnement à domicile
- Inciter les acteurs du soutien à la parentalité à travailler en direction des pères de jeunes enfants
- Maintenir et approfondir la prise en compte de l'accompagnement à la parentalité dans la formation initiale et continue des professionnel-le-s de l'accueil du jeune enfant
- Accompagner l'enfant et ses parents lors de la première scolarisation en développant les espaces parents dans les écoles maternelles ou actions passerelles

### 🔴 *Le développement des possibilités de répit parental*

- Former l'ensemble des professionnels en contact avec les familles pour les mettre en mesure d'accompagner si nécessaire les parents vers une action de répit :
  - en apportant un regard bienveillant sur les parents et familles qui en expriment le besoin;
  - en en faisant la proposition aux familles ou parents qui, même s'ils n'en reconnaissent pas le besoin, se trouvent dans une situation pesante rendant au quotidien les relations familiales pénibles.

### 🔴 *Accompagner les parents d'enfants de 6 à 11 ans*

- 🔴 Développer les lieux d'accueil ou d'échanges enfants-parents et les structures de loisirs en famille pour les familles comprenant des enfants entre 6 et 11 ans.

### 🔴 *Accompagner les parents d'adolescents*

- 🔴 Valoriser la coopération entre dispositifs d'accueil et d'écoute des jeunes et dispositifs de soutien à la parentalité afin de proposer un parcours d'accompagnement global et fluide des familles confrontées à des difficultés liées à l'adolescence de l'un des enfants

### ➤ *Améliorer les relations familles-école*

➤ Poursuivre le développement des espaces parents :

- notamment dans les écoles maternelles et primaires pour impliquer les parents au plus tôt dans la scolarité des enfants

- animés dans une logique partenariale avec les acteurs du soutien à la parentalité présents sur le territoire (centres sociaux, associations locales, services de PMI pour les écoles maternelles, etc)



DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE  
Sous-direction de l'enfance et de la famille



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Merci de votre attention 😊**

Pour toute information complémentaire, contacter  
David Blin [david.blin@social.gouv.fr](mailto:david.blin@social.gouv.fr), chef du bureau des  
familles et de la parentalité – DGCS ou Laurine Bricard  
[laurine.bricard@social.gouv.fr](mailto:laurine.bricard@social.gouv.fr)